

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
17 septembre 2020
n° 31 / 7876^e
pages 1713 à 1784

CHRONIQUE / Responsabilité pénale

Réflexion sur la faute de la victime
dans les délits non intentionnels :
un réel effet exonératoire ou de la poudre aux yeux ?

> *Charlotte Dubois*

ÉDITORIAL

1713 Avocats sans stratégie, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 1722 Infraction au stationnement paiement (forfait) : inconstitutionnalité du régime
1725 Covid-19 (port obligatoire du masque) : conditions de validité des arrêtés préfectoraux

POINTS DE VUE

- 1727 La malencontreuse résurrection de l'arrêt *Benjamin* par le Conseil constitutionnel,
Pascale Salvage-Gerest
1729 Le rapport Perben et la procédure d'appel, *Maxime Barba*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 1740 Chambre sociale, *Alexandre David, Marie-Pierre Lanoue, Aurélie Prache et Thierry Silhol*
1750 Chambre criminelle, *Gildas Barbier, Anne-Sophie de Lamarzelle, Anne-Laure Méano, Maud Fouquet, Élisabeth Pichon, Claire Carbonaro et Lionel Ascensi*
1761 **Panorama** : Droit des biens, *Nadège Reboul-Maupin et Yves Strickler*
1774 **Notes** : Indignité des conditions de détention et office du juge judiciaire : place aux droits fondamentaux, *note sous Crim. 8 juill. 2020, Joana Falxa*
1780 L'action négatoire de nationalité rime toujours avec imprescriptibilité,
note sous Civ. 1^{re}, 13 mai 2020, Vincent Lassalle-Byhet

ENTRETIEN

- 1784 *Thierry Wickers* – Rapport Perben : ne pas dormir du sommeil de l'injuste

DA|LOZ

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KRAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction juridique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

1713 Avocats sans stratégie

ACTUALITÉS

1716

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Abus de position dominante: portée du « test du concurrent le plus efficace », *Com.* 2 sept. 2020

Abus de position dominante: exercice d'une action en justice, *Crim.* 9 sept. 2020

Consommation

Clause abusive (indemnité): interdiction de sous-louer un logement social, *CJUE* 10 sept. 2020

Contrat d'affaires

Transport aérien (aéronef): non-respect des conditions techniques de navigabilité, *Crim.* 8 sept. 2020

Transport aérien (responsabilité): incompétence matérielle des juridictions répressives, *Crim.* 8 sept. 2020

Société et marché financier

Société civile (dissolution): pas de dividendes pour les héritiers non associés, *Civ.* 1^{er}, 2 sept. 2020

1719

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'assurance (nullité): portée de la fausse déclaration intentionnelle, *Crim.* 8 sept. 2020

Famille-Personne-Succession

Succession (recol successoral): demande en rapport d'une donation déguisée, *Civ.* 1^{er}, 2 sept. 2020

Nationalité (certificat de nationalité): délivrance après constat de l'extranéité, *Civ.* 1^{er}, 2 sept. 2020

Concubinage (vie commune): financement de travaux sur le logement familial, *Civ.* 1^{er}, 2 sept. 2020

1721

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (société d'exploitation): cessation de la participation personnelle, *Civ.* 3^e, 10 sept. 2020

Copropriété

Parties communes: fenêtres et lucarnes éclairant les parties divisées. *Civ.* 3^e, 10 sept. 2020

1721

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Propriété intellectuelle (artistes-interprètes): droit à une rémunération équitable, *CJUE* 8 sept. 2020

1722

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Infraction au stationnement paiement (forfait): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.* 9 sept. 2020

Organisation frauduleuse d'insolvabilité (caractérisation): portée du silence gardé, *Com.* 10 sept. 2020

Peine (confiscation): portée de la confiscation d'un bien commun, *Crim.* 9 sept. 2020

1723

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (contrôle d'identité): effectivité du lien avec la recherche des infractions, *Civ.* 1^{er}, 2 sept. 2020

Environnement

Pollution (mise en danger d'autrui): constitution de partie civile d'une association, *Crim.* 8 sept. 2020

Santé publique

Vente de boissons alcooliques (licence): dîners organisés par un particulier, *Com.* 2 sept. 2020

Covid-19 (port obligatoire du masque): conditions de validité des arrêtés préfectoraux, *CE* 6 sept. 2020

1725

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

Ordonnance médicale (falsification): condamnation pour escroquerie et pour faux, *Crim.* 9 sept. 2020

Revenu de solidarité active (ressources): parts sociales d'une SCI, *Crim.* 8 sept. 2020



POINTS DE VUE

1727

La malencontreuse résurrection de l'arrêt *Benjamin* par le Conseil constitutionnel par Pascale Salvage-Gerest

1729

Le rapport Perben et la procédure d'appel par Maxime Barba



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1731

Réflexion sur la faute de la victime dans les délits non intentionnels : un réel effet exonérateur ou de la poudre aux yeux ? par Charlotte Dubois

NOTES

1774

Indignité des conditions de détention et office du juge judiciaire : place aux droits fondamentaux, note sous *Crim.* 8 juill. 2020 par Joana Falxa

1780

L'action négatoire de nationalité rime toujours avec imprescriptibilité, note sous *Civ.* 1^{re}, 13 mai 2020 par Vincent Lassalle-Byhet

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1740

Chambre sociale par Alexandre David, Marie-Pierre Lanoue, Aurélie Prache et Thierry Silhol

1750

Chambre criminelle par Gildas Barbier, Anne-Sophie de Lamarzelle, Anne-Laure Méano, Maud Fouquet, Élisabeth Pichon, Claire Carbonaro et Lionel Ascensi

PANORAMA

1761

Droit des biens juin 2019 – juin 2020 par Nadège Rebol-Maupin et Yves Strickler



ENTRETIEN

1784

Thierry Wickers Rapport Perben : ne pas dormir du sommeil de l'injuste

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr